

HORAIRES DES OFFICES EN SEMAINE

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,	07h30
Dimanche et jours fériés,	08h00
Arvit,	19h00

Horaires du CHABBAT MIKETS, CHABBAT ROCH HODECH et HANOUKA (Début 16h41 – Fin 17h55)

VENDREDI 27 décembre 2019 – 29 Kislev 5780

En 1^{er}, allumage de la 6^{ème} bougie de Hanouka puis allumage des bougies de Chabbat –
Heure limite avant 16h41

16h35 : Minha, suivi d'Arvit

SAMEDI 28 décembre 2019 – 30 Kislev 5780

1er jour de Roch Hodech Tevet

08h45 : Office de Chaharit

15h45 : Cours dispensé par Madame Céline JOURNO pour les dames.

15h45 : Cours du Rabbin Mikael JOURNO ouvert à tous

16h15 : Office de Minha, suivi de Séouda Chlichit, et cours de pensée juive sur la paracha par le Rabbin Mikael JOURNO.

17h55 : Arvit

17H55 Fin du Chabbat - CHABBAT CHALOM

Allumage de la 7^{ème} bougie de Hanouka samedi soir après la Havdala

DIMANCHE 29 décembre 2019 – 2^{ème} jour de Roch Hodech Tevet

Activités du mois de Décembre

Dimanche 22 décembre au soir au Lundi 30 décembre : HANOUKA

AUTRES INFORMATIONS

Tous les Mardis, à partir de 20h30, Cours de Talmud donné par le Rabbin Mikael JOURNO. Ce cours est ouvert à tout public et pour tous niveaux,

Tous les Jeudis, après l'office d'Arvit, Cours de Pensée Juive donné par le Rabbin Mikael JOURNO. Ce cours est ouvert à tout public,

Dons 2019

Nous sommes infiniment reconnaissants de l'aide que vous nous avez apporté tout au long des dernières fêtes de Tichri à travers vos promesses de dons. Nous vous rappelons que les dons seront affectés à la construction du Mikvé, nous vous demandons de libeller vos chèques : **ACIP - Chasseloup Laubat - Mikvé**. Pour l'année 2019, ils devront être émis avant le 31 décembre 2019.

Nous vous rappelons que le règlement de celles-ci vous permettra de bénéficier de la déduction fiscale, pour les **Personnes Physiques, réduction d'impôts 66%** de votre don à concurrence de 20% de votre revenu imposable, et pour **les Sociétés, réduction d'impôt est de 60%** du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du Chiffres d'affaires HT.

et serviront à la réalisation des actions de notre communauté (libellé vos chèques à l'ordre de **ACIP – Chasseloup Laubat**).

Précision importante, aucun don versé en 2019 ne sera perdu et sera toujours imputé sur vos revenus 2019.